

La migration temporaire de main-d'œuvre en Amérique centrale : enjeux éthiques et travail des organisations non gouvernementales

François de Montigny • Docteur en philosophie, spécialiste des questions éthiques en lien avec les migrations en Amérique latine

Mal connue de l'autre côté de l'Atlantique, la migration temporaire de main-d'œuvre est fortement développée entre l'Amérique centrale et ses voisins nord-américains notamment. Certaines ONG la voient comme la panacée, d'autres comme un piège. L'auteur trace une voie tout en nous expliquant son fonctionnement.

Lorsqu'il est question de migration en Amérique centrale, il s'agit presque toujours de la migration dite « irrégulière », dans laquelle des personnes tentent de rejoindre les États-Unis ou le Canada sans passer par les canaux officiels de l'immigration. Du *Tapón del Darién* jusqu'aux « caravanes » de migrants qui se rendent au Mexique, la migration irrégulière est en effet un phénomène d'une ampleur considérable qui touche l'ensemble des pays d'Amérique centrale. Pourtant, un autre type de migration en provenance de l'Amérique latine et des Caraïbes, régulière cette fois, se fait de plus en plus présente depuis quelques années : la migration temporaire de main-d'œuvre. Grâce à des programmes mis en place dès les années 1970 par des pays comme le Canada, les États-Unis ou l'Espagne, des travailleurs mexicains, caraïbéens ou centro-américains vont travailler dans ces pays hôtes pour des périodes allant de quelques mois à quelques années, parfois selon une migration circulaire : les travailleurs alternent entre quelques mois dans leurs pays d'origine et quelques mois dans les pays hôtes. Les secteurs d'activité en demande sont variés tels que l'hôtellerie, la construction, et la transformation alimentaire. Néanmoins, l'agriculture demeure l'activité prépondérante.

Les modalités de cette migration varient considérablement selon les pays hôtes, les accords sur la mobilité de main-d'œuvre, les programmes spécifiques et le type de main-d'œuvre dont il est question. Il est d'ailleurs important de faire la distinction dès maintenant entre la migration temporaire de main-d'œuvre qualifiée et à haut salaire et la migration « peu qualifiée » et à bas salaire, comme les travailleurs agricoles ou du secteur de l'hôtellerie. Il ne sera question dans ce texte que de la seconde.

Pour les pays hôtes, engager des travailleurs étrangers temporaires est une façon de pallier la pénurie de main-d'œuvre locale et le vieillissement de la population grâce à une main-d'œuvre bon marché. Pour les pays d'origine, la migration temporaire permet de fournir des emplois relativement rémunérateurs à de nombreux citoyens, stimulant l'économie locale par les envois de fonds (*remesas*) des travailleurs à leurs familles. Au niveau économique, de tels accords seraient donc mutuellement bénéfiques. Ils sont d'ailleurs de plus en plus populaires tant auprès des travailleurs que des employeurs.

Cependant, malgré le potentiel important de la migration temporaire pour améliorer les conditions économiques des travailleurs qui y prennent part et de leurs familles, peu d'organisations non gouvernementales (ONG) choisissent de s'engager en sa faveur. Dans les pays hôtes, le sujet reste

hautement controversé. Au Canada, par exemple, les reportages, documentaires et témoignages se multiplient depuis quelques années pour dénoncer les conditions de travail et de vie parfois inhumaines que doivent subir les travailleurs étrangers¹, et ces dénonciations ont été récemment reprises par le rapporteur spécial des Nations unies sur les formes contemporaines d'esclavage². De plus, comme nous le verrons, les projets visant à favoriser le recrutement de travailleurs temporaires dans les pays du Sud global impliquent très souvent un partenariat avec des agences de recrutement privées ou publiques, dont les intérêts ne coïncident pas toujours avec ceux des travailleurs eux-mêmes. Pour une ONG, il est donc risqué tant au niveau éthique que réputationnel de prendre part de façon directe ou indirecte aux programmes de migration temporaire de main-d'œuvre. Une prudence compréhensible qui restreint néanmoins à la fois les bénéfices potentiels de ces programmes pour les communautés des travailleurs et les appuis que pourraient recevoir les travailleurs dans leurs pays d'origine.

Les retombées importantes de la migration temporaire

En signant une déclaration commune sur leur engagement à l'égard de l'Amérique centrale en mai 2023³, les gouvernements canadien, américain et espagnol ont entériné ce que les observateurs constataient depuis plusieurs années : la migration temporaire de main-d'œuvre est non seulement appelée à prendre de l'ampleur dans les années à venir, mais elle est de plus en plus considérée par les pays du Nord global comme un moyen de promouvoir le développement économique des pays du Sud global.

Si le poids des *remesas* dans les économies locales est connu (environ 19 % du PIB guatémaltèque et 4,3 % du PIB mexicain en 2022⁴, par exemple), les retombées économiques spécifiques à la main-d'œuvre temporaire sont plus difficiles à mesurer. Une étude récente pour le compte d'Action contre la Faim montre cependant que les impacts de la migration temporaire circulaire sur les familles et les communautés d'origine des travailleurs sont appréciables et supérieurs à ceux de la migration irrégulière⁵. Les familles dont un membre participe à un programme de migration circulaire bénéficient de *remesas* plus importantes et plus constantes, ce qui amènerait une meilleure nutrition infantile et une plus grande participation économique des femmes, en plus de favoriser l'attachement à la communauté par le retour cyclique et prévisible dans la communauté d'origine.

Au-delà de son impact économique, la migration temporaire de main-d'œuvre permet aussi de soustraire les personnes qui la choisissent aux dangers importants liés à la migration irrégulière. Rappelons que depuis 2014, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) rapporte au moins

¹ Voir, par exemple, Nadia Gaudreau, « Abus, harcèlement, logements surpeuplés : des travailleurs étrangers exploités au N.-B. », *Radio-Canada*, 1^{er} mars 2023, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1959740/exploitation-travailleurs-etrangers-temporaires-usine-homard-rapport-nb>

² Amélie Mouton, « Les travailleurs étrangers, un terreau propice à une forme contemporaine d'esclavage », *Radio-Canada*, 7 septembre 2023, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2008522/travailleurs-migrants-temporaires-esclavage-contemporain>

³ Gouvernement du Canada, *Déclaration trilatérale relative à l'engagement conjoint à l'égard de l'Amérique latine*, 3 mai 2023, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/05/declaration-trilaterale-relative-a-lengagement-conjoint-a-legard-de-lamerique-latine.html>

⁴ Banque mondiale, « Envois de fonds des travailleurs et rémunérations des salariés, reçus (% du PIB) », <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/BX.TRF.PWKR.DT.GD.ZS>

⁵ Isabela Gonzalez-Enriquez, Ursula Torrez-Parejo, Maria Vera, Beau Brodbeck and Miguel A. Garcia-Arias, *Different ways to get to the North, different ways to live in the South. Circular migration and its potential to promote development and belonging in Western Guatemala*, Action Against Hunger, June 2022.

8200 migrants disparus dans les Amériques (à savoir l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et l'Amérique du Nord ainsi que les Caraïbes), dont 1432 pour la seule année 2022⁶.

Des bénéficiaires qui ne sont pas sans écueils

Les bénéficiaires de la migration temporaire de main-d'œuvre sont donc importants. Pourtant, comme nous l'avons mentionné, il ne s'agit pas non plus d'une panacée, et de nombreux travailleurs temporaires se retrouvent dans des situations d'exploitation de plus en plus souvent dénoncées. Malgré l'encadrement qu'offrent les programmes gouvernementaux qui régulent cette migration, notamment aux États-Unis et au Canada, les médias locaux rapportent fréquemment les abus auxquels les travailleurs étrangers sont soumis : logements insalubres, conditions de travail dangereuses, isolement des travailleurs et manque d'accès aux soins de santé sont malheureusement trop fréquents. La vie des travailleurs temporaires étrangers n'est pas facile, et ce, même s'ils ont en principe droit aux mêmes protections que les travailleurs nationaux. Ces abus sont dus en grande partie aux modalités des programmes d'embauche de travailleurs étrangers qui font en sorte que les travailleurs sont particulièrement dépendants de leurs employeurs. Ainsi, au Canada comme aux États-Unis, les travailleurs agricoles sont engagés avec des permis de travail fermés, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas changer d'employeur sans l'autorisation des autorités concernées. Pour la grande majorité des travailleurs, l'absence de connaissance de la langue locale et le fait qu'ils sont facilement remplaçables – leurs contrats ne durent souvent qu'une saison, tandis que des milliers de leurs compatriotes se pressent aux portes des agences de recrutement pour prendre leur place – déséquilibrent encore plus le rapport de force entre l'employé et l'employeur. Dans un tel contexte, il est aisé pour certains employeurs de profiter de cette main-d'œuvre captive en lui refusant les conditions de travail et de vie auxquelles elle a droit. Finalement, il est important de mentionner que les participants aux programmes de travailleurs étrangers temporaires à bas salaire peuvent rarement acquérir la résidence permanente dans les pays hôtes même s'ils y passent de nombreuses années, ce qui témoigne encore une fois de la discrimination dont ils sont l'objet.

Ces raisons montrent pourquoi la migration de main-d'œuvre temporaire est en elle-même controversée, et comment plusieurs observateurs et militants la décrivent comme un nouvel exemple d'exploitation des travailleurs du Sud global pour le bénéfice des économies du Nord⁷. Ce ne sont pas seulement les pratiques anecdotiques d'employeurs qui sont dénoncées, mais bien les programmes de migration temporaire eux-mêmes, ce qui explique en partie la réticence généralisée des ONG à s'engager pour la migration temporaire.

Les ONG face à des enjeux éthiques

Parmi les organisations internationales et ONG qui travaillent autour de la migration temporaire, on peut généralement reconnaître deux grands objectifs, qui ne s'excluent d'ailleurs pas l'un l'autre. Le premier vise à mettre à la disposition des travailleurs migrants des ressources qui leur permettent d'assurer le respect de leurs droits, notamment en ce qui concerne les conditions de travail et de vie, l'accès aux soins

⁶ Organisation internationale pour les migrations, « Projet Migrants disparus, les Amériques » (*Missing Migrants Project, the Americas*), <https://missingmigrants.iom.int/region/americas>

⁷ Martin Gallié, Jeanne Ollivier-Gobeil et Caroline Brodeur, *La néo-féodalisation du droit du travail agricole : Étude de cas sur les conditions de travail et de vie des travailleurs agricoles migrants à Saint-Rémi (Québec)*, Cahiers du GRIEPS, n° 8, 2017, http://www.gireps.org/wp-content/uploads/2017/08/Rapport_DroitTravail_Online.pdf

HUMANITARIAN ALTERNATIVES

de santé, et d'autres formes de protection. C'est le travail qu'entreprennent de nombreuses ONG dans les pays d'accueil, comme le Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec. Le second objectif, plus ambitieux, est de faciliter la migration de main-d'œuvre, que ce soit en offrant des formations aux travailleurs potentiels, en simplifiant les démarches bureaucratiques, ou encore en appuyant les processus de recrutement. Le but est d'offrir plus de possibilités d'emploi aux travailleurs et ainsi favoriser le développement de leurs communautés d'origine. C'est la voie choisie par des organisations internationales comme l'OIM ou l'Organisation internationale du travail, par des agences gouvernementales comme l'United States Agency for International Development, mais également par des ONG comme le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI) – Guatemala⁸.

Évidemment, le premier objectif est beaucoup moins controversé que le second et laisse peu de place à la critique. La migration temporaire de main-d'œuvre existe et s'accroît : reconnaître cet état de fait et soutenir les travailleurs qui y prennent part ne signifie pas l'encourager. Il s'agit toutefois d'un objectif un peu timide, qui permet certes d'éviter de prendre position sur la légitimité de la migration temporaire de main-d'œuvre, mais qui met de côté les bénéfices potentiels d'un tel système.

Le second objectif est plus ambitieux, car il propose d'utiliser la migration temporaire de main-d'œuvre comme outil de développement. Il prête aussi davantage le flanc à la critique, puisqu'il suppose une implication directe ou indirecte dans les processus de recrutement de main-d'œuvre et bénéficie ainsi aux recruteurs et aux employeurs. Comme nous l'avons vu, pour de nombreux critiques, les programmes de migration temporaire eux-mêmes sont responsables des cas assez fréquents d'exploitation des travailleurs. Chercher à favoriser le recrutement de plus de travailleurs dans ces mêmes programmes sera donc vu par certains comme une acceptation ou un cautionnement de ces programmes, et donc de l'exploitation qu'ils rendent possible. Il est bien sûr envisageable de chercher à encourager la migration temporaire en raison de ses bénéfices tout en œuvrant à mieux protéger les travailleurs, comme le fait le CECI – Guatemala. Il n'en reste pas moins qu'une implication directe dans la migration temporaire de main-d'œuvre peut faire polémique, ce que redoutent avec raison bien des organisations de développement et de coopération internationale.

Il n'est donc pas surprenant que, malgré les bénéfices actuels et potentiels de la migration de main-d'œuvre temporaire, plusieurs ONG préfèrent s'en tenir au premier objectif, écartant ainsi les risques de controverse et de mécompréhension de leur travail. Pourtant, même en ne s'occupant que du respect des droits des travailleurs, les ONG se retrouvent bien souvent obligées de se rapprocher des recruteurs et des employeurs pour avoir accès aux bénéficiaires, ce qui, encore une fois, s'apparente pour certains à un cautionnement tacite des programmes actuels de main-d'œuvre temporaire étrangère et de leurs défauts.

Dans les pays hôtes, les travailleurs temporaires sont souvent regroupés dans les mêmes fermes et les mêmes régions agricoles et peuvent aussi être accueillis aux aéroports, ce qui facilite le travail des organisations locales. Cependant, dans les pays d'origine, les travailleurs sont dispersés à travers diverses régions et sont, de fait, difficilement joignables. Pour pouvoir leur offrir un soutien préalable à leur départ, il est souvent nécessaire de s'associer aux services de recrutement qui les embauchent, qu'ils soient étatiques – comme le service national de l'emploi (*Servicio Nacional del Empleo*) au Mexique et le service de la mobilité professionnelle (*Departamento de Movilidad Laboral*) au Guatemala – ou privés. Si les entreprises privées de recrutement sont bien sûr à but lucratif,

⁸ Centre d'étude et de coopération internationale, *Programme de travail temporaire (PTT)*, <https://www.ceci.ca/fr/projets/programme-de-travail-temporaire-ptt>

HUMANITARIAN ALTERNATIVES

contrairement aux institutions étatiques, il reste que, dans les deux cas, le but recherché par ces services est d'envoyer le plus de travailleurs possible à l'étranger. Cela ne signifie pas que le bien-être des travailleurs n'est jamais pris en compte (certains services de recrutement ont à ce sujet meilleure réputation que d'autres), mais plutôt que des abus peuvent survenir. Des travailleurs migrants se sont plaints de frais de recrutement élevés, du manque de diligence de certains recruteurs qui continuent à envoyer des travailleurs chez des employeurs abusifs, ainsi que du manque d'écoute et de soutien lorsqu'ils tentent de faire valoir leurs droits. Néanmoins, ils renoncent souvent à se plaindre ou à revendiquer de meilleures conditions de travail, par crainte de perdre cette opportunité rémunératrice.

Pistes de réflexion

Il est donc difficile pour une ONG de chercher à maximiser les bénéfices de la migration temporaire sans cautionner, ou du moins paraître cautionner, l'exploitation à laquelle de nombreux travailleurs temporaires sont soumis. Cependant, on peut identifier quelques pistes de solution pour les ONG soucieuses de dépasser ces difficultés.

Premièrement, une attention constante doit être portée aux bénéficiaires des projets, c'est-à-dire aux travailleurs et travailleuses. Cela signifie d'abord des consultations sans la présence du recruteur ou de l'employeur durant la phase d'élaboration des projets. Cela implique ensuite des mécanismes de suivi et d'évaluation qui ne considèrent pas seulement les résultats matériels et économiques des projets, mais aussi le bien-être et la satisfaction générale des bénéficiaires. Il serait en effet tout à fait possible de développer des projets qui parviennent à offrir des opportunités d'emploi importantes à ces derniers tout en les maintenant dans des situations d'exploitation, ce qui ne serait certainement pas souhaitable. En s'efforçant de prendre en compte le bien-être général des travailleurs, on peut éviter ce piège.

Par ailleurs, il est nécessaire de bien choisir ses partenaires, de les évaluer régulièrement et de se donner les moyens contractuels de rompre un partenariat si des situations inacceptables sont mises au jour. Là encore, le suivi et l'évaluation des projets par les bénéficiaires sont essentiels.

Enfin, il est important que les projets développés s'appliquent à penser la réinsertion des travailleurs dans leurs communautés d'origine, notamment en maximisant l'impact durable des sommes gagnées à l'étranger. La facilitation des processus de recrutement des travailleurs temporaires deviendra alors un véritable outil pour le développement local, et non un objectif en soi.

Biographie

François de Montigny • Titulaire d'un doctorat en philosophie de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et spécialiste des questions éthiques, François de Montigny travaille sur les questions de développement et de solidarité internationale en Amérique latine. Il est notamment l'auteur d'une étude à paraître (Centre d'étude et de coopération internationale – Bolivie) sur la migration haïtienne en Bolivie et travaille aujourd'hui sur différents projets liés à la migration temporaire au Guatemala.

Reproduction interdite sans l'accord de la revue Alternatives Humanitaires. Pour citer cet article :
François de Montigny, « La migration temporaire de main-d'œuvre en Amérique centrale : enjeux éthiques et travail des organisations non gouvernementales »,
Alternatives Humanitaires, n° 24, novembre 2023, p. 40-49,
<https://www.alternatives-humanitaires.org/fr/2023/11/16/la-migration-temporaire-de-main-doeuvre-en-amerique-centrale-enjeux-ethiques-et-travail-des-organisations-non-gouvernementales/>